

les méthodes que nous critiquons si sévèrement et qui sont en usage dans les régions situées derrière le rideau de fer. Les abus de pouvoir de la part d'un gouvernement sont toujours condamnables mais ils le sont encore plus à une époque où un de nos grands problèmes consiste à restreindre le pouvoir du gouvernement. La différence fondamentale entre les pays libres et les États totalitaires situés au delà du rideau de fer, c'est la protection du citoyen contre une autorité gouvernementale illimitée. Pour cette raison même, tous les actes que nous pouvons poser, toutes les manifestations concrètes que nous pouvons donner de notre désir d'assurer à notre population une représentation aussi juste que possible doivent être de nature à inspirer confiance à la population et à lui démontrer que la représentation proportionnelle est une réalité dans la mesure où il est possible de l'assurer en tenant compte de certains principes reconnus qui font état des différences entre les circonscriptions urbaines et les circonscriptions rurales pour ce qui est de la concentration de la population. Cependant, la mesure à laquelle on veut maintenant faire franchir la dernière étape de son adoption perpétue tous les abus contre lesquels on s'est élevé par le passé et dans certains cas sous la forme la plus inique qu'ils aient jamais prise. Il est impossible, bien entendu, d'établir arbitrairement une représentation égale partout au pays, cela pour des raisons géographiques ou démographiques, par suite de la concentration de la population en certaines régions, etc. On aurait toutefois pu établir certains principes nets et définis afin de guider le comité parlementaire dans son travail de remaniement.

Comment peut-on soutenir que le remaniement s'est fait conformément à des principes définis lorsqu'une circonscription urbaine compte environ 40,000 habitants et qu'une autre en compte plus de 90,000? Comment peut-on soutenir qu'on s'est appuyé sur des principes quelconques lorsqu'une circonscription mi-urbaine mi-rurale compte un peu plus de 30,000 habitants, tandis qu'une autre en compte environ 90,000?

On ne s'est laissé guider par aucun principe; nul objectif défini ne ressort des décisions prises par la majorité au sein du comité du remaniement, sauf le vieux principe selon lequel toutes les modifications doivent tendre à favoriser le parti au pouvoir.

Comme la question touche moins aux droits et aux prérogatives du Parlement qu'aux droits que la population elle-même possède relativement à une saine représentation à la Chambre des communes, je vais proposer un amendement visant à fournir l'occasion de chercher une fois de plus une méthode plus satisfaisante. Aucune conséquence fâcheuse

ne peut découler d'un renvoi de la mesure à plus tard puisque la Chambre doit se réunir en novembre. D'ici là, on pourrait faire en sorte de présenter un projet de remaniement qui fût plus conforme aux intérêts du pays et qui s'inspirât de quelque principe facile à comprendre et de nature à assurer au pays au moins un semblant de représentation proportionnelle.

Je propose donc, appuyé par le député d'Eglinton (M. Fleming):

Que la motion soit modifiée par la suppression du mot "maintenant" et l'addition des mots "dans six mois de ce jour" à la fin de la motion.

**M. M. J. Coldwell:** Je serai très bref, monsieur l'Orateur, car on a déjà dit à peu près tout ce qu'il était possible de dire au sujet du bill à l'étude. Le comité a décidé hier soir, par une majorité écrasante, de laisser à peu près intacts l'annexe et le bill qui nous avaient été soumis.

J'estime cependant que ceux d'entre nous qui ont critiqué l'annexe et le bill doivent appuyer l'amendement du chef de l'opposition (M. Drew). Je me propose de voter en faveur de cet amendement. Depuis plusieurs années, je suis d'avis que la méthode de remaniement par le Parlement est condamnable en ce que, malheureusement, elle oblige très souvent les membres de la Chambre à songer à leurs propres intérêts électoraux plutôt qu'à assurer à la population du Canada une représentation juste et appropriée.

Quand je jette un coup d'œil sur la carte de ma propre province, la Saskatchewan, je ne puis qu'en conclure au tripatouillage. C'est un mot qu'on a employé et qui me paraît très approprié. Je remarque en particulier que la ville de Regina, que j'ai habitée pendant de longues années, a été traitée injustement. Il est vrai que la partie de la ville qui se trouve maintenant dans Lake-Centre faisait partie, il y a des années, de cette même circonscription ou de celles de Moose-Jaw ou de Qu'Appelle.

Mais les temps ont changé et la cité a prospéré. Les limites de la ville ont été repoussées il y a un an environ, si ma mémoire est fidèle, lorsqu'une loi provinciale a englobé dans la ville les régions de banlieue densément peuplées qui s'étaient construites. En trente ans, la ville est passée de 26,000 âmes à près de 72,000, je crois. A cause du remaniement, quelque 5,000 ou 6,000 habitants de Regina actuellement compris dans la région urbaine de cette agglomération de même que ceux des nouvelles banlieues en seront retirés et versés dans une circonscription placée sous l'égide d'une autre cité, celle de Moose-Jaw.